

Wiltz, le 18 juin 2026

**AVIS**

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande suivante a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (administration de l'environnement) en date du 16 juin 2026 en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Le Fonds du Logement

Objet : stockage de substances et mélanges classés

Emplacement : section WB de Wiltz

Le Bourgmestre,



La Secrétaire, *R.L.*

